



LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT

LE RÉFLEXE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

La demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire se fait à travers une procédure unique appelée **DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT** ou **DSE**.

CONNECTEZ-VOUS dès le 15 janvier au 31 mai 2017.

Etudiant.gouv.fr

IMPORTANT :

FIN AOUT –DEBUT SEPTEMBRE

La *notification conditionnelle de bourse* doit être obligatoirement présentée à votre établissement au secrétariat intendance à la rentrée scolaire (*afin de valider votre scolarité*).

Une centrale téléphonique est également mise en place afin de répondre aux usagers ; elle est accessible au **09.69.39.19.19**.